



**ORCO PROPERTY GROUP**  
*Société Anonyme*  
40, Parc d'Activités Capellen  
L-8308 Capellen  
R.C.S. LUXEMBOURG **B 44.996**  
(ci-après «la Société»)

## **Avis de convocation à l'assemblée générale ordinaire du 24 avril 2008**

Chers Actionnaires,

Vous êtes invités à assister à l'assemblée générale ordinaire (ci-après «l'Assemblée Générale») qui se tiendra au siège social de la Société le 24 avril 2008 à 14h00 aux fins de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Réviseur d'Entreprises;
2. présentation et approbation des comptes consolidés et des comptes sociaux pour l'exercice clos au 31 décembre 2007;
3. affectation du résultat;
4. dividende pour l'exercice clos au 31 décembre 2007:  
Proposition d'attribuer un dividende de 1,40 euro brut par action (ISIN LU0122624777) au titre de l'exercice 2007 payable au choix de l'actionnaire soit en numéraire soit en actions Orco Property Group dont le prix sera égal à 90% de la moyenne des cours de clôture des vingt séances de bourse précédant le jour de la décision de mise en distribution soit le 23 avril 2008, diminué du montant brut du dividende soit 1,40 euro. La date de détachement de coupon sera fixée au 25 avril 2008;
5. décharge aux Administrateurs et aux Réviseurs d'Entreprises pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 décembre 2007;
6. renouvellement de mandats;
7. divers.

Modes de participation à l'Assemblée Générale:

- Les actionnaires qui souhaitent assister à l'Assemblée Générale doivent notifier cette intention au plus tard le 21 avril 2008, selon le cas:
  - auprès de NATIXIS, Service Assemblées, 10 Rue des Roquemonts, F-14099 Caen, Cedex 9;
  - ou auprès de leur intermédiaire financier;
  - ou directement auprès de la Société.
- Les actionnaires, qui souhaitent se faire représenter à l'Assemblée Générale peuvent le faire au moyen d'une procuration. Celle-ci, dûment complétée avec le nom de l'actionnaire, doit parvenir à leur intermédiaire financier ou à NATIXIS, prénommée, selon le cas, au plus tard le 21 avril 2008. Le formulaire de procuration est disponible auprès de NATIXIS, auprès de leur intermédiaire financier, ou auprès de la Société.
- Les actionnaires, détenteurs de titres au porteur présents ou représentés, doivent également fournir une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire teneur de leur compte titres, indiquant le nombre d'actions détenues. Les actionnaires ne disposant pas de cette attestation ne pourront participer au vote.

Seuil de détention:

Comme rappelé dans le communiqué de presse du 4 février 2005, disponible sur le site Internet à l'adresse suivante: [www.orcogroup.com](http://www.orcogroup.com), tout actionnaire qui franchit l'un des seuils de détention du capital social suivant: 2,5 %, 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 33 %, 50 % et 66 %, a l'obligation de déclarer ledit franchissement dans les conditions déterminées par les statuts de la société. A défaut, tout actionnaire qui n'informe pas la société ne disposera plus de son droit de vote lors de la prochaine assemblée générale. A titre d'information et à ce jour, trois actionnaires ont fait part à la société d'un taux de détention supérieur à 2,5 %.

Bien à vous,

**Le Conseil d'Administration**

ORCO PROPERTY GROUP  
Société anonyme  
40, Parc d'Activités Capellen  
L-8308 Capellen RCS Luxembourg B 44.996  
tél : 00 352 26 47 67 1 fax : 00 352 26 47 67 67  
e mail : [Luxembourg@orcogroup.com](mailto:Luxembourg@orcogroup.com)  
[www.orcogroup.com](http://www.orcogroup.com)